CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2026

Présents : Mr Charles de Vallavieille, Mr Guy Dubourg, Mme Karine Plaisance-Dubois, Mr Jean-Philippe Lesseline, Mr. Philippe Marie, Mme Christiane Lepetit, Mme Brigitte Marie, Mr Patrice Malhomme, Mme Sarah Lebas, Mme Axelle Savary, Mme Séverine Sauvey, Mr Vincent Delaunay, Mme Delphine Sorel, Mr Anthony Hautemanière.

Absent et excusé : Mr Thomas Vasche.

Secrétaire de séance : Mme Séverine Sauvey.

Préalablement à l'ordre du jour, Mr Charles de Vallavieille :

- Fait part du décès de Mr Alain Marie, de Mme Cécile Osmont, pour lesquels des condoléances ont été présentées à la famille au nom du conseil municipal ;
- Remercie Mme Delphine Sorel et ses élèves de CAP Agricole de Montebourg, pour avoir implanté des oyats sur la dune d'Utah. En retour, Mr de Vallavieille leur propose, ainsi qu'à leur professeur d'histoire-géographie, de leur faire une visite commentée du musée d'Utah Beach.

Le compte-rendu de la réunion du 18 août 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1-10-26 : achat /vente de terrains

- Proposition d'achat de bandes de terrains rue des Caux :
 En mars 2002, la municipalité avait donné son accord pour l'acquisition pour l'euro symbolique d'un terrain de 195m² situé rue des Caux. Cet accord n'a jamais été acté par le notaire. Mme Noël a repris contact avec Mr le Maire et propose un ensemble de 3 terrains pour une contenance totale de 337m² pour un montant total de 600€ frais d'acquisition en sus.

Le conseil municipal confirme l'intérêt pour la commune d'être propriétaire de ces terrains afin de permettre l'agrandissement de la voirie.
Cette proposition d'achat est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal, lequel donne tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer toutes formalités nécessaires et signer l'acte d'achat chez Maître FRERES, notaire à Saint-Jean-de-Daye.

- Proposition de vente d'un terrain rue de la petite Galie :
 Mme Vignet a fait part à la commune de son intérêt d'acheter une bande de terrain à l'emportant de sa propriété d'une contenance comprise entre 350 et 550 mètres carrés à prendre sur la parcelle cadastrée section ZY numéro 65, bande de terrain appartenant à la commune.

Le conseil municipal n'est pas opposé à la vente, considérant que ce terrain n'a pas d'utilité spécifique pour la commune. Le conseil municipal donne son accord de principe à la vente et autorise Mr le Maire à proposer à Mme Vignet un prix net vendeur de 10 € /mètre carré, frais de géomètre, frais de notaire et d'édification de clôture en sus à sa charge.
Dans le cas où cette proposition d'achat serait acceptée par Mme Vignet, le conseil municipal autorise dès à présent Mr le Maire pour effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de la vente et à signer l'acte authentique de vente.

1 Renouvellement des lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion doivent être renouvelées à compter du 1er janvier 2027.
Mme Karine Plaisance-Dubois fait part au conseil municipal des critères actuels des lignes directrices de gestion élaborés en 2020 et validés par le centre de gestion.
Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ces lignes directrices de gestion aux mêmes conditions pour une durée de 3 ans et autorise le maire à saisir le CST du Centre de Gestion pour obtenir son avis avant l'application.

Délibération n°3-10-26 : Approbation RPQS assainissement

Le conseil municipal a pu prendre connaissance préalablement à la présente réunion du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2025, lequel est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 4-10-26 : remboursement élu et agent

Il est fait part au conseil municipal de dépenses effectuées par :

- Mme Christiane Lepetit pour l'organisation du repas de nos aînés pour un montant de 61,41 euros ;
- Mme Judicaël Dubost pour l'achat de clapets anti-retour pour sanitaire pour un montant de 47,40 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser les sommes avancées par Mme Lepetit et Mme Dubost pour le compte de la commune.

2 Décision assistance chats libres

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Mme Portier d'Audouville-la-Hubert, présidente de l'association « Normandy Animal Angels », pour établir une convention avec la commune en vue de la stérilisation et l'identification des chats errants. Après en avoir délibéré, cette demande est rejetée par le conseil municipal (contre 13, abstention 1, pour 0).

3 Devis vitrail église

Mr le Maire informe le conseil municipal d'un impact (trou) dans un vitrail situé derrière l'autel. Mr Bourget a établi un devis pour sa réparation d'un montant de 564 euros hors taxes. Le Maire précise que cette réparation doit être effectuée afin d'éviter que le vitrail ne se dégrade davantage. Ce devis est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

4 Appel d'offres ancienne poste

N'ayant pas toutes les informations pour l'attribution du lot 10 plomberie, le conseil municipal autorise le Maire à prendre seul la décision d'accepter ou non les devis qui seront proposés par les entreprises, afin de ne pas retarder davantage le dossier.
En retour, le Maire s'oblige à en informer les élus du conseil municipal.

5 Repas des aînés

Une centaine de nos aînés a répondu favorablement à l'invitation de la commune pour se retrouver le dimanche 25 octobre prochain autour d'un repas, qui sera préparé par Mr Ludovic Groult (L'Estaminet).
L'organisation est assurée par des élus, anciens élus et bénévoles.

6 Demande de subvention accès-cité

Lors de la réunion du conseil municipal le 18 août dernier, il avait été accepté le principe d'une subvention à l'association accès-cité, sans en préciser le montant.
L'année dernière, une subvention exceptionnelle de mille euros avait été accordée pour l'achat de gros matériel.
L'association a fait part des projets d'achats de matériels qu'elle souhaite effectuer
L'un d'eux a retenu l'approbation du conseil municipal (support visuel pour 370 euros).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 400 euros.

Délibération n° 6-10-26 : FSL

Le fonds de solidarité logement garanti le droit au logement en apportant une aide aux personnes rencontrant des difficultés, c'est un dispositif principalement financé et piloté par le Conseil Départemental de la Manche, mais également par les communes (ou CCAS).
Il est proposé que la commune participe au financement du FSL à hauteur de 0,60 euros par habitant, soit 411 euros.
Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

7 Bilan conférences 9 – 10 et 11 septembre 2026

Les conférences ont eu un franc succès, il en ressort que les sujets abordés étaient très intéressants et enrichissants et les intervenants très accessibles. Mr le Maire indique que le budget alloué pour l'organisation de ces conférences n'a pas été dépassé et remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour l'organisation de ces 3 jours dont Philippe et Véronique Marie pour leur disponibilité.

8 Droits de préemption

Mr le Maire informe le conseil municipal de la réception de 4 déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens situés :

- 14 place de l'Église (maison) ;
- 10 rue de la 101ème Airborne (maison) ;
- 5 route de Beauguillot (terrain construit) ;
- Rue de la Petite Galie (maison en construction).

Mme Karine Plaisance-Dubois ne prend pas part au vote concernant la maison place de l'Église.
Après en avoir délibéré et conclu que ces biens n'ont pas d'utilité pour la commune, le conseil municipal renonce à l'unanimité à les préempter.

9 Questions diverses

- Achat matériel au musée :
 La balayeuse du musée est régulièrement en panne, la maintenance est assurée par la société Nilfisk moyennant un coût annuel d'environ 3.000 euros, hors coût des pièces de rechange.
 Un devis pour une nouvelle balayeuse aspirante est présenté au conseil, il s'élève à 6.580 euros. D'autres devis seront demandés et une réflexion va être menée sur la possibilité de mettre en place des aspirateurs robots.

- Des demandes de subventions sont régulièrement mises à l'ordre du jour :
 Mr Guy Dubourg propose qu'elles soient toutes traitées en même temps, ce qui est accepté par le conseil municipal.

Il est convenu que les demandes de subvention devront être communiquées à la mairie au plus tard en juin de chaque année. Une information en sera faite aux associations de la commune.

- Vrillettes :
 Après la cave, des vrillettes ont été trouvées dans le grenier de la mairie. Un devis a été demandé pour les éradiquer et s'élève à 6,554 euros hors taxes par la société STBO
 Le conseil municipal approuve ce devis à l'unanimité.

- Représentant Natura 2000 :
 Mr Patrice Malhomme se propose de représenter la commune au sein du comité de pilotage Natura 2000, ce qui est accepté par le conseil municipal.

- Proposition de plaque commémorative :
 Mr le Maire informe le conseil municipal de la demande des ayants droit de Mr Gilles Perrault, écrivain, journaliste, d'apposer une plaque commémorative à son effigie sur la maison qu'il a habitée à Sainte-Marie-du-Mont de 1961 à 2023.
 Le conseil municipal accepte cette proposition.

- Réunion recul du trait de côte :
 Une réunion d'information à l'initiative de la DDTM et de la communauté de communes aura lieu le 2 novembre prochain à 20h00 à la salle du pôle de vie, à l'attention des élus des communes impactées par le recul du trait de côte (de Ravenoville à Sainte-Marie-du-Mont).
 Mr le Maire invite vivement les conseillers à assister à cette réunion.

- Exposition temporaire de travaux en crochets :
 Mr Malhomme nous informe qu'une personne souhaiterait exposer ses travaux au musée. Un rendez-vous est déjà fixé avec Mr le Maire le 16 octobre.

- Ombrières :
 Un rendez-vous avec le nouveau directeur de la société West Energie est prévu le 28 octobre prochain pour discuter des modalités du contrat devant lier la société et la commune concernant l'implantation du hangar supportant les panneaux photovoltaïques.
 Et un rendez-vous avec Mme Bot, avocat assistant la commune, est prévu le 29 octobre suivant pour vérifier la faisabilité des termes du contrat proposés par la société West énergie.

- Devis pour les travaux du toit de l'école :
 Mr Nicole, malgré les relances, n'a pas fait part des devis qui lui ont été demandés.

- Cimetière :
 Mr Patrice Malhomme alerte le conseil municipal des conséquences du futur rétrécissement du cimetière (suppression d'une partie de l'allée) par rapport aux dispositions de l'article L 2223 – 1 du code général des collectivités territoriales.

- Devis site internet de la commune :
 Lors d'une permanence du samedi matin, il a été évoqué la mise à jour ou refonte du site internet de la commune entre Mme Delphine Sorel, Mr Guy Dubourg, Mme Axelle Savary et Mme Séverine Sauvey.

- Mme Sorel est entrée en contact avec l'entreprise locale Cotentin création, qui a fait une proposition commerciale le 16 septembre 2026.
 Mr le Maire informe avoir demandé à l'entreprise à l'initiative du site internet de proposer également un devis de mise à jour, le devis est arrivé mais l'étude n'en n'a pas été faite à ce jour.

- Mme Delphine Sorel demande à prendre connaissance des démarches qui avaient été entreprises pour trouver un médecin.
 Mr le maire l'invite à prendre contact avec Mr Ludovic Mignot, vice-président de la communauté de communes de la Baie du Cotentin, délégué aux solidarités.

- Devis électricité école - Devis logement communal :
 Préalablement à la rentrée scolaire de septembre dernier, M. Guy Dubourg et Mme Séverine Sauvey ont constaté des défauts de fonctionnement sur plusieurs luminaires dans les classes, la garderie et le hall d'entrée de l'école.
 Mr Dubourg a pris contact avec Mr Jarnier, électricien, qui a fait parvenir son devis.
 Mr le Maire informe avoir réceptionné les devis de changement de chauffage / menuiseries du logement communal rue du Haras, demandés suite à la réunion du conseil municipal du 18 août 2026.

- Ancienne poste :
 Il est demandé par Mr Malhomme d'afficher un panneau de présentation des travaux de l'ancienne poste dès qu'il sera possible.

- A l'initiative de Mme Delphine Sorel, un groupe WhatsApp va être crée entre les élus pour les cas d'urgences.